

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant que les éclusages se font, avec un délai de prévenance de 48h, hors WE et jour férié, dans une amplitude de 9h à 18h, du 01 janvier au 6 avril 2023 et du 30 octobre au 31 décembre 2023;

Considérant les éclusages se font sans prévenance et dans une amplitude de 7h à 22h, du 7 avril au 29 octobre 2023;

Considérant que le passage à l'écluse de Guily Glaz est assuré entre 2h30 avant la pleine mer et 2 h00 après la pleine mer;

Les usagers sont informés que les horaires d'éclusages calculés pour l'année 2023 sont indiqués dans le tableau joint au présent avis

Avis émis par :



Direction des canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7